



# Les inscriptions pour les produits sont ouvertes !

## LE CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE EN BREF

Propriété du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et du Centre National des Expositions et Concours Agricoles (Ceneca), le Concours Général Agricole (CGA) est une marque reconnue.

Créé en 1870, c'est un concours officiel exclusivement réservé aux produits ou animaux issus du territoire français. Les missions du CGA ont pour fil conducteur la promotion et la valorisation de l'excellence gastronomique des terroirs français :

- Encourager les producteurs français et soutenir les filières de production,

- Contribuer à la formation des futurs professionnels, la France comptant plus de 11 000 étudiants de l'enseignement agricole.

En 2019, près de 22480 produits étaient inscrits au concours et près de 5482 médailles ont été attri-

buées. Dans le Gers, 153 médailles ont été remportées avec un taux de médailles record pour la catégorie « produits issus de palmipèdes gras » en 2019 (29%).

## MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DATES BUTOIRS

Pour inscrire vos produits il vous suffit de vous connecter à votre espace « candidat » sur le site internet du CGA à l'adresse suivante <https://www.concours-general-agricole.fr> et de suivre les différentes étapes.

### Différentes dates d'échéances selon la catégorie de produits :

- Produits laitiers, produits issus de palmipèdes gras, volailles : 18 octobre

- Armagnac : 27 octobre

- Apéritifs, bières, charcuteries, confitures, jus de fruits, miels et hydromels : 15 novembre

- Cidres et poirés, eaux de vie (sauf Armagnac et Alasace), épices et chocolat, huiles de noix, produits de l'aquaculture, mistelles (vins de liqueurs et pommeau), rhums et punches, viandes : 13 décembre

- Produits oléicoles, eaux de vie d'Alsace : 5 janvier 2021.

### Points de vigilance :

- Au-delà de la date indiquée, les inscriptions seront closes.
- Vérifier lors de votre inscription que les produits sont bien enregistrés dans la bonne catégorie, et qu'ils répondent au règlement du concours. Pour toutes questions ou hésitation, vous pouvez contacter la Chambre d'agriculture du Gers.

**Contact : Chambre d'agriculture du Gers - Pôle Tourisme, Alimentation et Filières, Laurine GABRIEL ou Marjorie PROTEAU - Tél. 05.62.61.77.40**

**Plus d'informations et inscriptions :**

**[www.concours-general-agricole.fr](http://www.concours-general-agricole.fr)**